

# OMC : fondement d'une politique économique extérieure réussie

## dossier politique

23 novembre 2009

Numéro 28

### Conférence ministérielle de l'OMC à Genève.

L'Organisation mondiale du commerce tiendra sa septième conférence ministérielle du 30 novembre au 2 décembre 2009 à Genève. Les principaux thèmes abordés à cette occasion seront des questions institutionnelles en vue d'accroître la capacité d'action de l'OMC. Dans une période de crise économique et sur fond de mesures protectionnistes, l'économie suisse a particulièrement besoin de règles stables et applicables. Les ministres du commerce des 153 États membres de l'OMC saisiront cette occasion de faire le point sur le cycle de Doha. On ignore toujours si les États possèdent une volonté politique suffisante pour conclure les négociations en 2010 comme cela est prévu. D'après les estimations, la conclusion des négociations générerait une croissance supplémentaire de 300 à 700 milliards de dollars par an. C'est une raison suffisante pour poursuivre les négociations avec détermination et conclure un accord le plus rapidement possible.

### Position d'economiesuisse

▶ L'économie suisse est fortement axée sur l'exportation et a donc besoin d'une Organisation mondiale du commerce forte et capable d'agir. L'OMC améliore l'accès aux marchés étrangers et restreint la loi du plus fort et les mesures discriminatoires. L'OMC pose les fondements nécessaires pour une politique économique extérieure réussie.

▶ Le cycle de Doha doit être mené à terme le plus rapidement possible. Dans le cadre des négociations, le Conseil fédéral doit s'engager de manière offensive pour les intérêts de l'économie suisse. Trois questions sont prioritaires : l'amélioration de l'accès aux marchés pour les biens industriels, la libéralisation du commerce de services et un accord sur la facilitation des échanges.



## L'OMC doit relever plusieurs défis

► Un nouveau cycle de négociations a été lancé en 2001.

► La concurrence mondiale entre les places économiques s'est intensifiée et les mesures protectionnistes se multiplient.

En novembre 2001 à Doha (Qatar), les membres de l'OMC ont donné le coup d'envoi d'un nouveau cycle de négociations en vue de la libéralisation du commerce international de biens et services. Les négociations se sont par la suite révélées difficiles. Plusieurs conférences ministérielles se sont terminées sur un constat d'échec. Compte tenu du nombre de membres et de la diversité de leurs intérêts, le principe du consensus devient un obstacle. Le duo formé par l'UE et les États-Unis avait fait progresser les négociations dans les cycles précédents, mais ces deux acteurs défendent aujourd'hui une position antagoniste dans certains domaines. On constate également qu'ils ont perdu de leur influence au profit de grands pays émergents. En raison des faibles progrès réalisés au niveau multilatéral, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux se sont multipliés. Plus de 260 accords de ce type sont déjà en vigueur aujourd'hui.<sup>1</sup> Dans ce contexte, l'OMC est remise en question en ce qui concerne sa légitimité et sa capacité d'action. Tant les partisans de la libéralisation issus des milieux économiques que les opposants à la mondialisation semblent lassés des questions liées à l'OMC au vu de la lenteur des progrès.

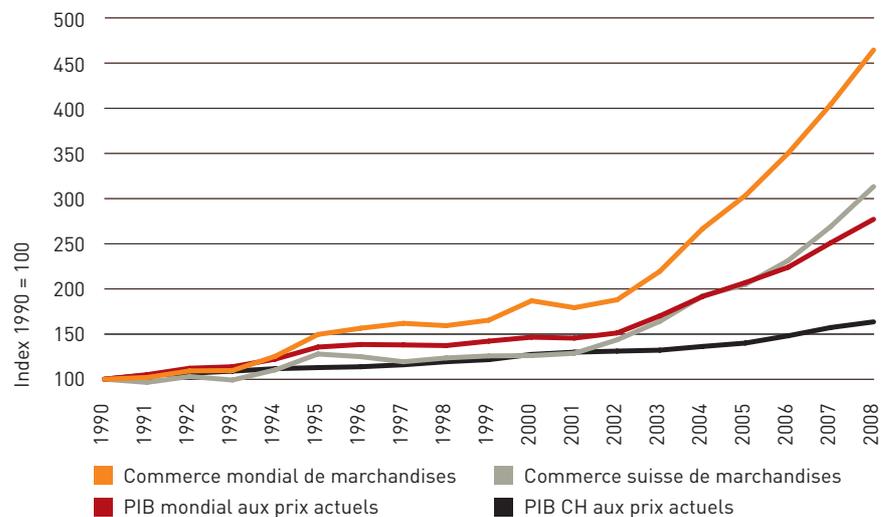
La crise économique et financière a fortement touché le commerce mondial. Le volume des échanges mondiaux avait septuplé en 2008 par rapport à 1980, où il se montait à 2000 milliards de dollars. Cette année, il a diminué de près de 10 %. Économie caractérisée par une forte orientation internationale, la Suisse n'a pas été épargnée. Au cours des trois premiers trimestres, les exportations de marchandises ont reculé de 16,7 % en termes réels par rapport à l'année précédente, tandis que les importations ont diminué de 11 %. Dans l'ensemble, on peut estimer la baisse du volume des exportations à 20 voire à 40 milliards de francs. La crise entraînera, premièrement, une nouvelle modification des rapports de force dans l'économie mondiale en faveur des pays émergents. Deuxièmement, la concurrence internationale entre les places économiques continuera de s'intensifier. Troisièmement, la politique industrielle mercantiliste gagne du terrain. Au cours de ces derniers mois, six mesures protectionnistes environ ont été adoptées chaque semaine à travers le monde. Dans le cadre de l'OMC, cela se manifeste par une multiplication des procédures antidumping.

### Graphique 1

► Le commerce mondial de biens et services a quintuplé depuis 1990. L'économie suisse possède une forte orientation internationale. Notre pays gagne un franc sur deux à l'étranger. Les exportations suisses ont fortement diminué dans le contexte de la crise économique et financière.

### Evolution du commerce mondial

Forte augmentation des échanges depuis 1990 et recul brutal en 2009



Source : OMC (2009), Banque mondiale (2009)

<sup>1</sup> Cf. Système d'information sur les accords commerciaux régionaux <http://rtais.wto.org>

## Conférence ministérielle de l'OMC à Genève

► L'économie suisse est fortement axée sur l'exportation. Des marchés ouverts sont essentiels pour elle.

► Que peut-on attendre de la 7<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC ?

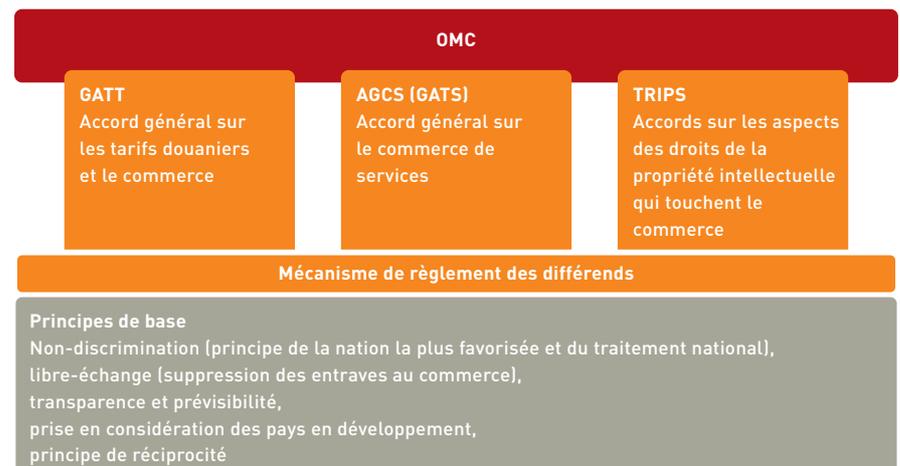
Petite économie fortement axée sur l'exportation, la Suisse compte sur une ouverture des marchés ancrée dans des accords et des conditions générales stables. Des mesures protectionnistes menacent de restreindre la libéralisation et de retarder la reprise économique mondiale. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) joue un rôle central dans la lutte contre ces évolutions. Sa septième conférence ministérielle ordinaire se tiendra à Genève du 30 novembre au 2 décembre sur le thème de «L'OMC, le système commercial multilatéral et l'environnement économique mondial». La conférence sera présidée par le Chili, avec le soutien des vice-présidents suisse, égyptien et indonésien.

L'objectif principal de la conférence est de renforcer l'OMC en tant qu'institution. Afin que l'organisation puisse agir rapidement et de manière flexible, des réformes s'imposent pour améliorer l'efficacité des mécanismes de négociation et de décision. L'OMC ne doit pas être réduite aux négociations dans le cadre du cycle de Doha. L'organisation a déjà à son actif une trentaine d'accords multilatéraux et plurilatéraux dans les domaines du commerce de marchandises (GATT), des services (GATS) et de la propriété intellectuelle (TRIPS). En outre, l'OMC doit continuer de se concentrer sur des thèmes commerciaux, il ne faut pas la surcharger avec d'autres thèmes comme la protection de l'environnement ou les normes sociales. Il existe d'autres organes internationaux spécialisés qui sont mieux à même de défendre ces causes. La conférence ministérielle de Genève ne portera pas sur les négociations dans le cadre du cycle de Doha. Néanmoins, les ministres du commerce saisiront cette occasion de mener des discussions informelles et de faire le point de la situation. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à un accord sur les grandes lignes (modalités). D'une manière générale, l'économie suisse a besoin d'une OMC forte et capable d'agir. La conclusion rapide des négociations du cycle de Doha donnerait une impulsion notable pour la sortie de crise de l'économie mondiale.

### Graphique 2

► L'OMC ne doit pas être réduite au cycle de Doha. Elle a désormais à son actif une trentaine d'accords multilatéraux et plurilatéraux dans les domaines du commerce de marchandises (GATT), des services (GATS) et de la propriété intellectuelle (TRIPS). Le mécanisme de règlement des différends permet aux membres de l'OMC de faire recours en cas de violation des règles.

### La structure de l'OMC



## Une OMC forte et capable d'agir est essentielle

L'économie a, pour différentes raisons, besoin d'une Organisation mondiale du commerce forte et capable d'agir.

► Non-discrimination : principe central de l'OMC.

### L'OMC crée des règles transparentes et applicables

Le grand avantage de l'OMC est qu'elle crée des règles universelles, prévisibles et applicables, contrant ainsi la loi du plus fort dans le commerce mondial. Cela bénéficie en particulier à de petites économies axées sur l'exportation comme la Suisse, qui gagne un franc sur deux à l'étranger. Le cadre réglementaire multilatéral se fonde sur le principe de la non-discrimination, qui renvoie d'une part au principe de la nation la plus favorisée, lequel instaure l'égalité de traitement entre les États membres de l'OMC. Il s'appuie également sur le principe du traitement national selon lequel les biens importés ne doivent pas être pénalisés par rapport aux produits indigènes. Contrairement à d'autres organes multilatéraux, une violation des règles peut être sanctionnée dans le cadre d'une procédure de règlement des différends. Lors de la conférence ministérielle de Genève, les États membres devront s'efforcer de renforcer cette procédure afin de pouvoir agir plus efficacement contre les tendances protectionnistes de certains membres de l'OMC.

► Le protectionnisme menace de retarder la reprise économique mondiale.

### L'OMC sert de rempart contre le protectionnisme

Au vu de la récession et de la hausse du chômage, de plus en plus d'États tentent de cloisonner leurs marchés et de protéger leur économie. Ils relèvent temporairement des droits de douane, introduisent des clauses «buy local» et des restrictions en matière d'investissement et édictent des prescriptions en matière de certification. La protection de l'économie nationale fait aussi des émules dans le secteur des services. Depuis que les États du G20 se sont engagés en novembre 2008 «to refrain from raising new barriers to investment or to trade in goods and services»<sup>1</sup>, ils ont adopté plus de 130 mesures discriminatoires. Près de la moitié de ces mesures affectent directement l'économie suisse<sup>2</sup>. La plupart des mesures ponctuelles ne touchent pas encore l'ensemble de l'économie, mais elles peuvent affecter très durement certaines entreprises ou branches exportatrices. Grâce au mécanisme de surveillance de l'OMC, les mesures de politique commerciale sont surveillées et rendues transparentes. Il a permis de limiter le risque d'une escalade ou d'un effet domino en matière de protectionnisme.

► La conclusion des négociations du cycle de Doha entraînerait un effet de croissance estimé à 300 voire 700 milliards de dollars.

### Le cycle de Doha, pour doper la conjoncture

La conclusion du cycle de Doha donnerait une impulsion durable à l'économie mondiale. D'après l'étude du Peterson Institute for International Economics<sup>3</sup>, la conclusion des négociations aurait un effet de croissance de l'ordre de 300 à 700 milliards de dollars. Le volume des exportations, à lui seul, pourrait augmenter de 180 à 520 milliards de dollars. Les échanges seraient stimulés et on constaterait comme effet indirect une baisse des droits de douane fixes. L'OMC agit pour ainsi dire comme une police d'assurance contre un relèvement des droits de douane appliqués. D'après les calculs<sup>4</sup>, cet effet indirect aurait une incidence aussi positive que l'effet sur le commerce. La conclusion du cycle constituerait une mesure conjoncturelle extrêmement efficace dont l'effet de croissance atteindrait plusieurs centaines de milliers de dollars.

<sup>1</sup> Déclaration du sommet du G20 sur les marchés financiers et l'économie mondiale du 15 novembre 2008.

<sup>2</sup> Ccf. [www.globaltradealert.org](http://www.globaltradealert.org)

<sup>3</sup> Peterson Institute for International Economics (2009) : What's on the table ? The Doha Round as of August 2009.

<sup>4</sup> International Food Policy Research Institute IFPRI (2008) : The potential cost of a failed Doha Round.

► Parallèlement à notre engagement au niveau multilatéral, nous devons entretenir et étendre notre réseau d'accords de libre-échange.

► « Open markets offer the only realistic hope of pulling billions of people in developing countries out of abject poverty, while sustaining prosperity in the industrialized world. » (Kofi Annan).

### **L'OMC constitue la base des accords de libre-échange**

Le cadre réglementaire de l'OMC constitue le fondement des accords préférentiels bilatéraux et régionaux. Ces derniers permettent aux États d'ouvrir des marchés plus rapidement et d'aller plus loin que ne le permet le plus petit dénominateur commun de l'OMC. La Suisse applique cette politique dans le cadre de l'AELE (Association européenne de libre-échange) avec beaucoup de succès et dispose aujourd'hui d'un réseau de 20 accords. Le dernier accord de libre-échange en date est celui conclu avec le Japon : il est entré en force au 1er septembre 2009. Cet accord est l'accord économique le plus important que la Suisse a conclu depuis celui avec la CE en 1972. Grâce à ces accords, les entreprises suisses ont pu réduire leurs coûts inhérents aux droits de douane de quelque 420 millions de francs par an au total dans les échanges avec les partenaires extra-européens. Les exportations destinées à ces pays enregistrent un taux de croissance près de deux fois supérieur à la moyenne et les investissements directs un taux près de trois fois supérieur à la moyenne<sup>1</sup>. Les efforts déployés par la Suisse paient leurs fruits. A cet égard, la qualité doit primer la quantité. Contrairement aux règles de l'OMC, les accords de libre-échange entraînent la création de nombreux espaces préférentiels avec des dispositions différentes pour le champ d'application, les périodes de transition et les règles d'origine. Sur le plan pratique, cette complexité croissante constitue un défi de taille pour les entreprises. C'est pourquoi l'objectif doit être d'uniformiser et de simplifier les accords. Tous les accords de libre-échange de la Suisse ou de l'AELE se fondent sur le cadre réglementaire multilatéral de l'OMC et sont donc conclus exclusivement avec des membres de l'OMC. Les libéralisations doivent se poursuivre tant sur le plan multilatéral que bilatéral.

### **L'OMC intègre les pays en développement**

L'objectif déclaré du cycle de Doha est de promouvoir le développement économique des pays en développement par une libéralisation supplémentaire du commerce, dans le domaine agricole notamment, une amélioration des règles multilatérales et une meilleure intégration des membres de l'OMC les moins développés dans le système commercial mondial. Ainsi, les pays en développement bénéficient déjà aujourd'hui d'un traitement privilégié. Ils ont droit à des avantages, des délais de transition plus longs ou des dérogations pour l'application de règles générales. En outre, la Suisse et d'autres pays industrialisés leur apportent une aide pour l'acquisition de connaissances techniques spécialisées. En tant qu'organisation du commerce, l'OMC ne peut résoudre des problèmes de politique de développement fondamentaux, comme l'absence de conditions générales politiques, économiques et structurelles stables. Aujourd'hui, les pays en développement ne forment plus un bloc homogène. L'OMC doit réviser en permanence sa définition du terme «pays en développement».

<sup>1</sup> Abt, Marianne (2009) : L'importance des accords de libre-échange avec des partenaires extérieurs à l'UE. Dans : La Vie économique, 10/2009.

## La conclusion du cycle de Doha est cruciale pour l'économie

► Il faut passer de la parole aux actes.

Depuis huit ans, les membres de l'OMC essaient de se mettre d'accord sur les modalités de la libéralisation du commerce dans le cadre du cycle de Doha. Ils ont été sur le point d'achever les négociations en juillet 2008. Elles ont échoué principalement en raison de désaccords sur la question de l'aménagement des mesures de protection pour les produits agricoles. Les négociations ont redémarré cette année. Les chefs d'État et de gouvernement des États membres du G20 ont confirmé leur volonté de poursuivre la libéralisation du commerce multilatéral lors de la conférence qui s'est tenue en septembre 2009 à Pittsburgh et ont déclaré vouloir terminer ce cycle de négociations d'ici à fin 2010. Depuis, des rencontres ont lieu quotidiennement à Genève sur des thèmes techniques. On peut se demander si les parties parviendront à un accord sur les modalités d'ici au premier semestre 2010. Pour cela, il faudra plus que des discours de la part des ministres du commerce et du zèle de la part des négociateurs. Les principaux acteurs doivent avoir la volonté politique de mener à terme les négociations et posséder une marge de manœuvre pour faire des concessions. Les conditions ne semblent pas réunies à l'heure actuelle. Aux États-Unis, la réforme du système de santé et la lutte contre la crise économique sont des dossiers autrement plus importants que la politique commerciale. Les représentants du gouvernement et de l'économie américains réclament même une amélioration des textes de décembre 2008. La Chine a dû faire de nombreuses concessions en vue de son adhésion à l'OMC et insiste maintenant – comme les pays industrialisés – pour que de grands pays émergents comme l'Inde ou le Brésil ouvrent aussi davantage leur marché. Ceux-ci demandent à leur tour que les pays industrialisés ouvrent davantage leurs marchés agricoles. Voici une brève présentation des principaux domaines de négociation avec la position de l'économie suisse :

► Les négociations NAMA visent à supprimer des droits de douane pour les exportations vers la Chine et les États-Unis : leur aboutissement se traduirait par des centaines de millions de francs d'économies.

### Biens industriels – accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA)

Les droits de douane sont des impôts sur des transactions qui entraînent des charges financières et administratives et devraient, idéalement, être supprimés à long terme. L'objectif des négociations NAMA est d'améliorer l'accès aux marchés étrangers pour les biens industriels en supprimant les droits de douane et les obstacles au commerce non tarifaires (licences, subventions, contingents).

La suppression des droits de douane doit se faire selon une formule harmonisée, les droits de douane élevés étant réduits davantage que les droits inférieurs. Afin de tenir compte du niveau de développement des différents pays, les parties ont décidé d'appliquer des coefficients différents pour les pays industrialisés et les pays en développement. En raison du niveau relativement élevé des coefficients et des écarts importants entre les droits de douane fixes et ceux qui sont effectivement appliqués<sup>1</sup>, l'accès des produits industrialisés suisses au marché des pays émergents ne s'améliorera que faiblement. Néanmoins, une réduction substantielle des droits de douane fixes – la réduction des droits de douane sur les produits industriels atteint 30,8 % au Brésil, 36,2 % en Inde, 9,1 % en Chine et 2,5 % en Suisse – améliore la sécurité en matière de planification et la sécurité juridique. La formule actuelle baisse considérablement certains des droits appliqués aux États-Unis et en Chine. Cela fera baisser les dépenses des entreprises industrielles helvétiques pour les droits de douane de 150 millions et de 120 millions par an pour les échanges, respectivement avec les États-Unis et la Chine. Un accès aux marchés à la fois meilleur et plus prévisible bénéficie plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises. Pour l'économie suisse, trois points sont essentiels dans les négociations actuelles du cycle de Doha :

<sup>1</sup> Les droits de douane fixes sont les droits maximaux convenus au sein de l'OMC et notifiés. Ils ne peuvent pas être dépassés. Les droits effectivement appliqués peuvent être inférieurs à ces droits.

► Des initiatives sectorielles pour compléter la formule générale.

- Il faut éviter un développement supplémentaire des flexibilités<sup>1</sup> et de nouvelles possibilités de les cumuler. Sinon, des groupes de produits entiers pourraient bénéficier d'exceptions.
- Il faut soutenir les initiatives sectorielles pour compléter la formule générale. Afin que cette approche porte ses fruits, il faut définir un domaine d'application exhaustif, pour lequel tous les droits de douane sont supprimés dans un grand nombre d'États membres de l'OMC. L'économie suisse s'engage pour des accords sectoriels dans les domaines des machines, de la chimie, des textiles et de la technologie médicale.
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires si nous voulons progresser sur le front de la suppression des obstacles au commerce non tarifaires.

### Graphique 3

► Les droits de douane sur les produits industriels sont réduits selon une formule mathématique s'appliquant à tous les membres de l'OMC :

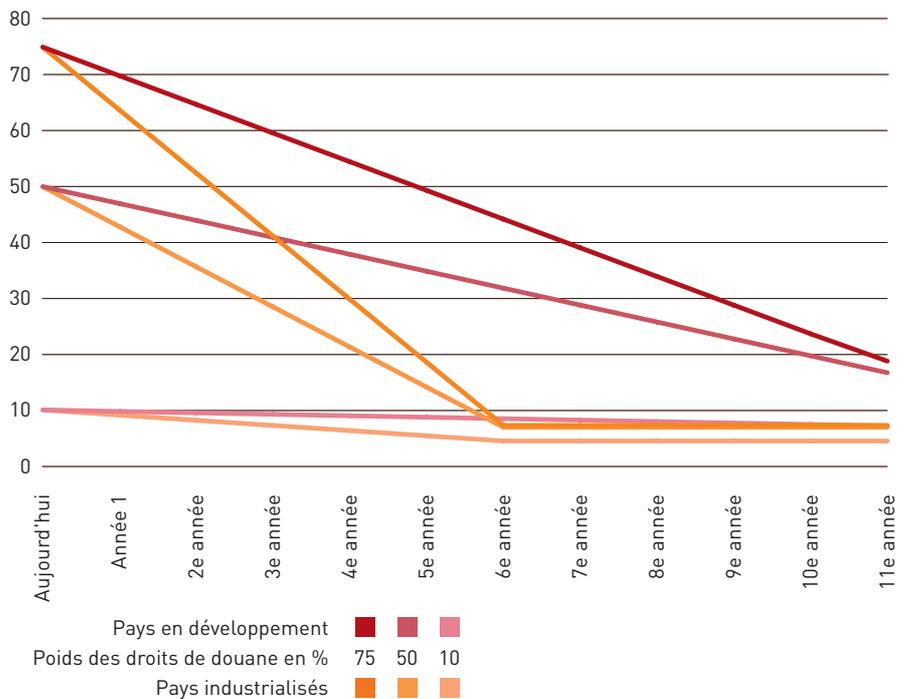
$$t_1 = \frac{t_0 \cdot a}{t_0 + a}$$

$t_0$  = droits de douane actuels,  $t_1$  = droits de douane réduits au terme de la période de transition,  $a$  = coefficient

La formule est conçue de telle manière que les droits de douane élevés sont abaissés davantage que les droits de douane bas dans l'optique d'un nivellement progressif. Les intérêts des pays en développement sont pris en considération de deux manières : du fait de coefficients et de périodes de transition différents, ils réduisent leurs droits de douane moins fortement et moins rapidement que les pays industrialisés. Le graphique illustre la baisse des droits de douane qui s'élèvent aujourd'hui à 75 %, 50 % ou 10 %.

### Réduction des droits de douane : comment cela fonctionne-t-il ?

Réduction des droits de douane sur les produits industriels selon les coefficients et délais de transition pour les pays en développement et les pays industrialisés



<sup>1</sup> Les pays en développement bénéficient de certaines flexibilités, c'est-à-dire d'exceptions à la formule générale qui leur permettent de réduire moins fortement leurs droits de douane.

► Il faut poursuivre les négociations avec l'UE en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange agricole.

### Agriculture : Agricultural Market Access

L'objectif des négociations sur l'accès aux marchés agricoles est d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles, de réduire les aides liées aux produits qui induisent une distorsion du commerce et d'abandonner complètement les subventions aux exportations. La protection douanière et les subventions accordées par la Suisse dans le domaine agricole sont parmi les plus fortes au monde. Conformément à l'état actuel des négociations, la Suisse devrait réduire mais non supprimer complètement ses remparts de protection en cas de conclusion du cycle de Doha.

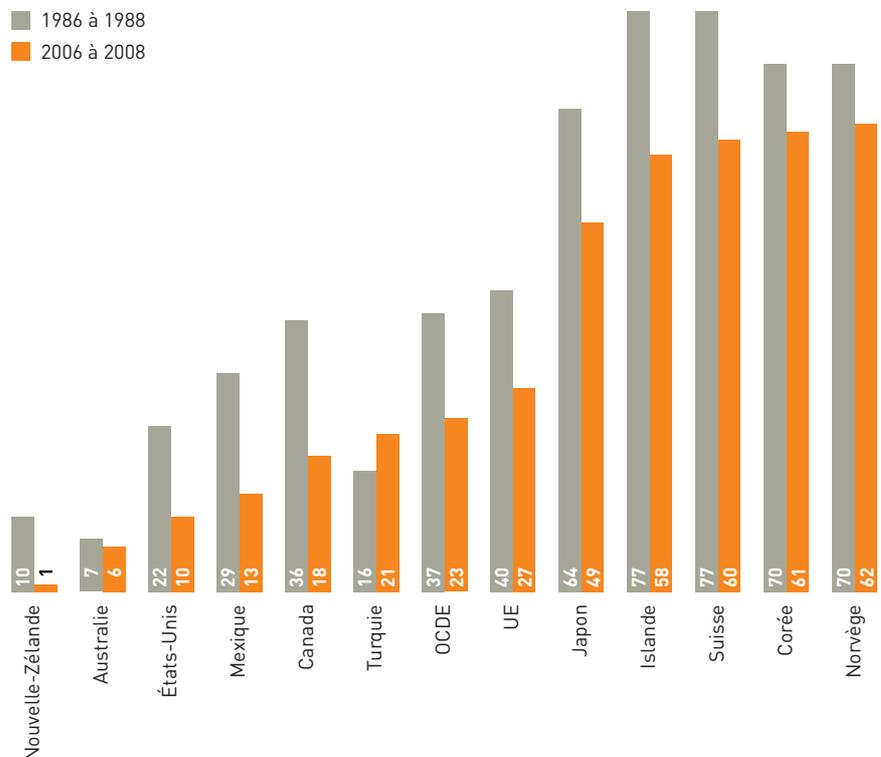
- Il est légitime de protéger les intérêts défensifs de l'agriculture aussi longtemps que les intérêts des autres secteurs économiques, des agriculteurs axés sur l'exportation et des consommateurs ne sont pas menacés. Il convient de garder à l'œil l'importance économique des différents secteurs.<sup>1</sup>
- Réduire la protection douanière dans le cadre de l'OMC sans ouverture de l'accès au marché européen en contrepartie mettrait l'industrie agroalimentaire helvétique dans une situation difficile. Abandonner les négociations menées avec l'UE en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange exhaustif dans le domaine agroalimentaire, comme le demandaient récemment certains milieux, aurait des conséquences fatales. Cet accord peut être considéré comme une mesure d'accompagnement pour la libéralisation visée dans le cadre de l'OMC.

#### Graphique 4

► L'agriculture suisse est l'une des plus protégées en comparaison internationale. L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) permet d'évaluer les montants bruts redistribués par le biais des consommateurs (via des prix supérieurs) et des contribuables (via des subventions) pour soutenir les producteurs dans le domaine agricole. Le graphique illustre le pourcentage de redistribution en fonction des revenus de l'agriculture en comparaison internationale.

#### Niveau de protection élevé de l'agriculture

Coûts de l'agriculture pour les consommateurs et les contribuables : comparaison internationale de la redistribution brute des recettes agricoles



Source : OECD (2009)

<sup>1</sup> D'après l'Office fédéral de la statistique, la création de valeur brute du secteur primaire (agriculture, sylviculture et pisciculture) se montait à 1,2 % en 2008. Celle des secteurs secondaires et tertiaires s'élevait à respectivement 28,2 % et 70,7 %.

► Les entreprises suisses profiteraient d'une ouverture des marchés des services.

► Il importe de garantir la protection de la propriété intellectuelle.

► L'utilité économique des facilitations du commerce est largement sous-estimée.

### Services

Sur la base de l'accord général sur le commerce et les services (GATS), les membres de l'OMC échangent des requêtes et des offres afin d'améliorer l'accès aux marchés pour les services. Les concessions négociées à l'échelle bilatérale dans un premier temps deviennent valables à l'échelle multilatérale sur la base du principe de la nation la plus favorisée. Les offres actuelles nous permettent de penser que, dans de nombreux pays, il s'agit essentiellement d'adapter les engagements de l'OMC au cadre en vigueur. Le commerce de services est vital pour la Suisse. Dans notre pays, le secteur tertiaire génère plus de 70 % du PIB réel et représente les trois quarts des emplois.

- L'économie suisse participe activement aux échanges mondiaux de services. De ce fait, l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers est essentielle pour nos entreprises. Cela concerne, entre autres, les services financiers, ceux en matière de transport et de logistique, les services destinés aux entreprises, le tourisme et les échanges de spécialistes au sein des multinationales.
- Des ouvertures unilatérales ont aussi un sens. En prenant des engagements internationaux, la Suisse peut offrir une sécurité juridique supérieure aux investisseurs suisses et étrangers. Cela a un impact positif sur l'implantation de nouvelles entreprises.

### Propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle doit atteindre un niveau élevé dans tous les pays. C'est particulièrement important pour les entreprises suisses actives dans l'innovation.

- L'économie suisse salue les efforts déployés en vue de l'extension, de l'enregistrement et de la protection des indications d'origine géographique. Il faut rejeter fermement l'établissement d'un lien avec les négociations dans le domaine de la biodiversité.
- Les exigences relatives à une obligation d'indiquer le pays d'origine et la provenance des ressources génétiques et du savoir traditionnel, au consentement préalable en connaissance de cause des fournisseurs («prior informed consent») et à une participation du propriétaire aux bénéfices induits par la commercialisation («access and benefit sharing») vont trop loin et ne sont pas acceptables.

### Facilitation du commerce

La clarification et l'amélioration des articles V (liberté de transit), VIII (redevances et formalités se rapportant à l'importation) et X (transparence) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) doit permettre de réduire les coûts de transaction pour le commerce transfrontière. Ces coûts sont générés par des formalités, des prescriptions peu transparentes, de nouvelles mesures de sécurité et des délais d'attente et peuvent atteindre 15 % du prix des biens.

- La conclusion d'un accord sur les facilitations du commerce contribuerait à réduire les coûts de transaction au passage de la frontière et l'insécurité. D'après l'étude du Peterson Institute for International Trade, l'impact positif d'un tel accord serait deux fois supérieur à celui pour la libéralisation du commerce de biens et services. La Suisse doit continuer de s'engager de manière active et constructive pour la conclusion d'un accord.

- ▶ Renforcer le cadre réglementaire.

### Règles

Au centre des négociations relatives aux règles se trouve la volonté d'améliorer et de renforcer l'accord antidumping, celui sur les subventions et les règles relatives aux accords préférentiels régionaux.

- ▶ Il faut rejeter la requête des États-Unis en vue du maintien de la méthode de la réduction à zéro («zeroing»<sup>1</sup>) pour le calcul de droits de douane antidumping. La méthode entraînerait une nette augmentation des cas justifiant une action antidumping.

- ▶ L'économie suisse reste favorable aux négociations multilatérales.

### Conclusion

L'économie suisse reste favorable aux négociations multilatérales. L'OMC constitue le fondement d'une politique économique extérieure réussie. Elle crée des règles claires et applicables, protège contre les mesures discriminatoires et sert de base aux accords de libre-échange. L'objectif fixé pour la septième conférence ministérielle qui se tient à Genève est d'entamer des réformes institutionnelles afin de renforcer la capacité de décision et d'action de l'organisation. Les négociations du cycle de Doha ne seront pas au centre des débats et il ne faut pas s'attendre à un accord sur les modalités. Néanmoins, les ministres du commerce sont invités à s'engager de manière constructive pour la conclusion rapide du cycle de Doha. Cela donnerait une impulsion en termes de croissance, chiffrée à 300 voire 700 milliards de dollars environ et donnerait un signal clair contre des tendances protectionnistes. Dans le cadre des négociations, le Conseil fédéral est invité à s'engager pour la défense des intérêts offensifs de l'économie. Cela suppose une réduction des droits de douane et d'obstacles non tarifaires au commerce pour les produits industriels, une adhésion claire à une libéralisation dans le domaine des services ainsi qu'un accord contraignant dans le domaine des facilitations du commerce. Afin de pouvoir garantir des perspectives d'avenir au secteur de l'agriculture en cas de conclusion du cycle de Doha, il faut poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne.

### Pour toutes questions :

peter.flueckiger@economiesuisse.ch  
catherine.lance@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses  
1, carrefour de Rive, Boîte postale 3684, 1211 Genève 3  
www.economiesuisse.ch

<sup>1</sup> On considère qu'un produit fait l'objet de dumping quand le prix à l'exportation est inférieur au prix moyen sur le marché d'origine. Le calcul selon la méthode de la réduction à zéro («zeroing») prend en considération uniquement les prix à l'exportation inférieurs au prix sur le marché indigène (marge de dumping positive). En effet, une valeur nulle est attribuée aux prix ayant une marge de dumping négative, de sorte qu'ils ne sont pas pris en considération.